



# Le Trait d'Union

[www.payerne.ch](http://www.payerne.ch)

Journal officiel de la Commune de Payerne, N° 57

mars | 2021

## Editorial



Nous voilà déjà au terme de la législature 2016 – 2021, cette fin de législature a été marquée par le départ de notre Syndique, Madame Christelle Luisier Brodard, pour le

Conseil d'Etat. Le Secrétaire municipal, Monsieur Stéphane Wicht, l'a suivie comme Secrétaire général du département, ce qui a mené ensuite à la nomination de Madame Cynthia Maillat au poste de Secrétaire municipale.

Dès lors la Municipalité s'est réorganisée, des rocadés ont été effectués au sein des dicastères et les projets initiés ont pu être menés à terme.

Durant cette législature, le visage de Payerne a changé. La zone industrielle de la Palaz est devenue une zone commerciale, l'agrandissement du GYB est en cours de construction et la construction d'une nouvelle école à la Coulaz permettront d'accueillir de nouveaux étudiants dès la rentrée scolaire de cet été.

Concernant mon dicastère, de nombreux préavis liés aux infrastructures ont été acceptés. Nous sommes très engagés dans le projet de la future STEP régionale et dans celui du chauffage à distance pour notre Commune. La création de l'Association Intercommunale du Puits de la Vernaz ainsi que sa rénovation ont largement mis à contribution le service concerné, mais le résultat est une réussite.

Depuis le début 2020, la pandémie du coronavirus a ralenti l'activité de notre ville, principalement de son centre. La Municipalité s'est très vite inquiétée de cet état et lors du bouclage des comptes, nous avons pu créer un fonds Covid-19 afin de soutenir le commerce local. Un règlement a été approuvé par le Conseil communal le 18 février et les premières aides ont été versées début mars.

AJ

## Joyeuses Pâques !



# LES INFORMATIONS MUNICIPALES

Dans cette

## Edition

- 2 Les informations municipales**
  - ◇ Communication des décisions municipales en 2020 et 2021
  - ◇ Info non distribution Hameaux
  - ◇ Personnel communal
- 4 Le portrait**
  - ◇ Une collaboratrice se présente
- 5 Les actualités**
  - ◇ Site internet et nouvelle page Facebook
  - ◇ Nouveau Centre socioculturel
- 6 Les actualités**
  - ◇ Marché hebdomadaire
- 7 Le sondage**
  - ◇ Politique communale en faveur des aînés
- 13 Les actualités**
  - ◇ Gestion des déchets
  - ◇ Concours photos
  - ◇ AVIVO
- 14 Les actualités**
  - ◇ ABSMAD
- 15 Les actualités**
  - ◇ Payerne Morning run
  - ◇ Activités Jeunesse
  - ◇ Les Cluds
- 16 Les Informations officielles**
  - ◇ Travaux relatifs à l'extension du GYB
  - ◇ Futurs travaux à l'Avenue Général Jomini et route de Grandcour
  - ◇ Travaux, méthodes d'élagage
- 19 Les actualités**
  - ◇ Permanence Jeunes CSP Vaud
- 20 LA DER**
  - ◇ Passeport Vacances de Payerne et environs



## Communication des décisions municipales en 2020 et 2021

### Préavis adoptés par la Municipalité

#### Préavis n° 28/2020

#### Rénovation de deux appartements du bâtiment de la rue de la Boverie 37

Suite au préavis n° 05/2019, un permis de construire a été délivré pour projet conjointement établi avec l'Association « O'nénuphars ». Pour diverses raisons liées à l'association, le projet initial ne peut être réalisé. En regard du retrait de l'association, la Municipalité a pris la décision de réaffecter les locaux du rez-de-chaussée à l'habitat. En parallèle, des travaux de remise en état doivent être effectués dans l'appartement du 2°. Le réaménagement et la rénovation des deux appartements et la réfection de la toiture ont été devisé à un total de Fr. 900'000.— TTC, soit Fr. 440'000.— préavis n° 05/2019 et Fr. 460'000.— préavis n° 28/2020. La finalisation des travaux est prévue en mai 2021.

#### Préavis n° 30/2020

#### Cautionnement du prêt à l'aide initiale (aide à la reprise) de Monsieur Arthur Pidoux, vigneron-tâcheron, pour l'achat de matériel

Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal d'autoriser le cautionnement d'un montant de Fr. 150'000.— en faveur de Monsieur Arthur Pidoux, vigneron-tâcheron. Afin de s'équiper de matériel pour mener à bien son nouveau mandat, Monsieur Pidoux doit être cautionné pour son prêt d'aide à la reprise auprès de Prométerre.

#### Préavis n° 31/2020

#### Route de Corcelles, assainissement du passage supérieur CFF (PS), ligne n° 251, km 58.880

Le passage supérieur (PS) de Payerne a été construit en 1913. Depuis 2001, le pont appartient à la Commune et les travaux d'entretien lui incombent. Ces travaux d'assainissement, dont il est question dans ce préavis, seront pilotés intégralement par les CFF et la Commune y participera

contractuellement à hauteur de 50 %, soit pour un montant de Fr. 260'000.—. Selon un planning indicatif, les travaux devraient être finalisés pour décembre 2021.

#### Préavis n° 32/2020

#### Demande de prêt en faveur de la société Innosteam Swiss SA dans le cadre de son implantation à Payerne

Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal d'autoriser l'octroi d'un prêt d'une valeur de Fr. 40'000.— en faveur de la société Innosteam Swiss SA. La Commune de Payerne apporte son soutien financier à une entreprise régionale qui s'implante sur la zone industrielle Champ Cheval à Payerne.

#### Préavis n° 33/2020

#### Réfection du pavage de la rue du Chemin Neuf

Le pavage de la rue du Chemin-Neuf a été réalisé il y a environ 35 ans. En raison des fortes dégradations dues à sa fréquentation, il est devenu urgent d'intervenir. Les travaux de remplacement des pavés et de réfection sont estimés à Fr. 70'000.— TTC. Ils seront réalisés en principe dès avril 2021.

#### Préavis n° 34/2020

#### Tarifs en matière d'usage du domaine public (DP)

Datant de 1995 et devenus quelque peu obsolètes, les tarifs en matière d'usage du domaine public (DP) ont été revus en respectant la procédure habituelle d'adoption.

#### Préavis n° 01/2021

#### Règlement d'utilisation du fonds de solidarité Covid-19

Lors du bouclage des comptes 2019, la Municipalité a décidé de créer un fonds de solidarité Covid-19 de Fr. 500'000.—. A la demande du Conseil communal, un règlement d'utilisation a été rédigé en

# LES INFORMATIONS MUNICIPALES

accentuant sur le fait qu'il puisse être utilisé rapidement au vu de la situation d'urgence actuelle. Son utilisation est restreinte au territoire de la Commune de Payerne et a une échéance au 31 décembre 2021. Les 3 acteurs bénéficiaires sont les établissements publics et commerces non essentiels, les sociétés et associations établis à Payerne et la population par la mise en place d'actions augmentant le pouvoir d'achat.

## Préavis n° 02/2021

### Traitement et indemnités des membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026

Comme tous les 5 ans, soit avant une nouvelle législature, la Municipalité présente un préavis relatif au traitement et indemnités de ses membres. Le statu quo est demandé, soit un taux d'activité théorique de 80 % pour la Syndicature et 50 % pour la Municipalité pour une indemnisation annuelle totale de Fr. 555'000.—.

## Préavis n° 03/2021

### Préavis n° 16/1999 – Etablissement du PGEE, du PDDE et du SIT – Compléments d'études

La Commune de Payerne avait lancé en 1999 l'étude de son Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE), de son Plan Directeur de la Distribution de l'Eau (PDDE), ainsi que de son Système d'Information du Territoire (SIT). Ces prestations ont fait l'objet du préavis n° 16/1999. Par ce nouveau préavis, la Municipalité sollicite le Conseil communal pour le financement des études complémentaires effectuées pour un montant total de Fr. 177'402.—.

## Préavis n° 04/2021

### Installation d'un système de gestion d'accès à la déchetterie

Par l'augmentation démographique de ces dernières années, le nombre d'utilisateurs de la déchetterie croît avec le temps. Bien que son accès soit réservé exclusivement aux habitants, il n'est pas rare que des habitants de communes voisines ainsi que des entreprises privées tentent d'accéder aux infrastructures. Le fait d'équiper la déchetterie d'une gestion d'accès au moyen de barrières automatiques par la lecture du n° de plaque d'immatriculation réglera cette problématique. D'autres avantages sont à relever tels que la sécurité pour les usagers en limitant le nombre de véhicules et l'amélioration du service offert aux usagers. Les coûts des travaux sont estimés à Fr. 120'000.—.

*Retrouvez tous les préavis complets et les communications de la Municipalité sur [www.payerne.ch](http://www.payerne.ch).*

CEC

## Info non distribution Hameaux

### Erreur de distribution du Trait d'Union n° 56

La Municipalité souhaite revenir sur l'erreur de distribution du Trait d'Union n° 56.

Pour une raison indépendante de sa volonté, cette édition de décembre 2020 n'a pas été distribuée dans les boîtes aux lettres des résidents des hameaux. La Municipalité a entrepris les démarches nécessaires auprès de la Poste CH SA et tient à remercier les citoyens concernés de leur compréhension.

La Municipalité profite de cet article pour rappeler que toutes les éditions sont disponibles sur le site [www.payerne.ch](http://www.payerne.ch) / Ma commune / Trait d'Union. Des exemplaires papiers sont également à votre disposition au guichet du Greffe municipal.

CEC

## Personnel communal

### Engagements

- Madame Justine Bossy, engagée au 1<sup>er</sup> janvier 2021, en qualité de floricultrice ;
- Madame Céline Combremont, engagée au 1<sup>er</sup> février 2021, en qualité de secrétaire municipale adjointe, cheffe de secteur du greffe ;
- Monsieur Swen Brasey, engagé au 1<sup>er</sup> juin 2021, en qualité de monteur en réseau d'eau.

### Mutations

- Nomination de Madame Cynthia Maillat au poste de secrétaire municipale, au 1<sup>er</sup> octobre 2020 ;
- Nomination de Monsieur Florent Jeannin au poste d'horticulteur-paysagiste, remplaçant du chef de secteur, au 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;
- Nomination de Monsieur Dorian Chatelanat au poste d'adjoint technique, au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### Départs

- Monsieur Charles-Henri Rollier, départ au 30 septembre 2020 ;
- Monsieur Jean-Pierre Perriard, départ au 31 décembre 2020.

AkA

# LE PORTRAIT

## Une collaboratrice se présente

Française installée en Suisse depuis plus de 10 ans, Hélène Lelièvre a rejoint la Commune en septembre dernier pour prendre en charge l'organisation des cours de français.

Hélène Lelièvre est née dans le Nord-Est de la France, à Toul, le 24 août 1982. Célibataire, elle vit en couple avec le père de ses deux enfants, un garçon de presque 9 ans et une fillette de 7 ans.

A la suite de sa scolarité et de l'obtention de son bac, Hélène part à l'Université de Nancy, où elle suit un cursus de 4 ans et obtient une maîtrise en économie.

### Un parcours atypique

Elle met ensuite le cap sur Marseille, où elle obtient un master de journalisme. Elle arrive dans la foulée en Suisse en 2007, ayant trouvé son premier emploi de journaliste dans un magazine financier pour professionnels. Suite à la crise économique de 2008, elle perdra cet emploi en 2009. Elle en trouvera rapidement un nouveau, toujours dans le journalisme, pour un magazine d'informatique, également pour les professionnels, où elle restera jusqu'en 2016. Le métier évoluant vite, beaucoup et pas forcément dans un sens qui lui plaît, Hélène décide de se reconverter dans la formation pour adultes. Elle commence par des cours de couture, qui est l'une de ses passions. C'est par ce biais qu'elle postulera presque par hasard pour devenir formatrice en français. Pour pouvoir exercer, elle passera un certificat de formateur d'adultes, sans quoi elle ne pourrait pas donner plus de 150 heures de cours par année, une restriction imposée par le label de qualité dans les centres de formation. Elle complète ensuite sa formation avec un brevet fédéral, afin de

pouvoir faire de la création de formation. Elle souhaite ainsi être active à tous points des formations d'adultes.



Hélène aux ateliers de français

### Une journée d'intégration marquante

Hélène rejoint la Commune le 1<sup>er</sup> septembre 2020, en tant que coordinatrice andragogique, c'est-à-dire qu'elle met en place et gère les cours de français donnés aux migrants de Payerne. Son travail consiste aussi à accompagner et encadrer deux formatrices, formées à l'enseignement du français comme langue d'intégration, deux aides-formatrices et un aide-formateur. Donnés par deux formatrices secondées par une aide-formatrice, les premiers cours ont commencé fin janvier au Collège de la Nouvelle Promenade. Fin avril, Hélène débutera avec une aide-formatrice des cours d'alphabétisation dans le nouveau centre socio-culturel, dans un environnement convivial. Le rôle d'Hélène est encore d'accueillir les participants aux cours, de les inscrire et d'évaluer leur niveau de français. Outre le formulaire d'inscription sur le site internet de la Commune, nombre de participants se sont présentés au Café du Monde, accueillis également par un aide-formateur, ou

aux guichets communaux. Assurés par des bénévoles pendant 17 ans, ces cours ont été repris au sein de la Commune sur demande du Canton, afin de répondre à l'Agenda Intégration Suisse, et afin de professionnaliser ses cours. C'est dans la continuité que s'inscrivent ses cours et d'ailleurs, 4 personnes de cette nouvelle équipe faisaient déjà partie de l'ancienne. Hélène est très satisfaite de son poste. Elle apprécie la liberté d'actions que son supérieur lui laisse, tout en étant présent et disponible au besoin. Elle garde un excellent souvenir de la journée de constitution de l'équipe, qui s'est déroulée au Château de Montagny, dans le vignoble payernois, journée qui lui a permis de faire la connaissance de ses nouveaux collègues, dans un cadre extérieur, favorisant les échanges sur des sujets divers et variés.

### La formation, une passion

Son temps libre, Hélène aime le passer avec ses enfants, faire des jeux avec eux, et la lecture. Avidée de nouvelles connaissances, elle passe aussi du temps à se former sur son temps libre, par exemple avec le sketchnoting, une technique de prise de notes visuelle à l'aide de dessin, ou le brainball, activité inspirée du jonglage auquel s'allie musique et rythme et qui favorise notamment la concentration. L'une de ces techniques sera peut-être bientôt d'actualité dans les formations données par Hélène! AH



## APPRENDRE LE FRANÇAIS À PAYERNE

### NOS ACTIVITÉS

- CAFÉ DU MONDE
- FRANÇAIS DU QUOTIDIEN
- ALPHA
- CAFÉ ENTRE ELLES



Organisation

**Payerne**

Avec le soutien du

LIBERTÉ PATRIE  
canton de  
**vaud**

# LES ACTUALITÉS

## Site internet et nouvelle page Facebook

### Un nouveau site internet communal a été mis en ligne début janvier 2021.

Ce site, facile à utiliser, offre beaucoup de possibilités aux habitants et utilisateurs, notamment en terme de guichet virtuel. Vous trouvez ci-dessous quelques thèmes et outils disponibles sur [www.payerne.ch](http://www.payerne.ch) :

- votre Municipalité et votre Conseil communal ;
- actualités ;
- coordonnées des services communaux ;
- formulaire de contact ;
- contrôle des habitants et bureau des étrangers ;
- déchets ;
- guichet cartographique ;
- infrastructures ;

- locations ;
- police des constructions ;
- règlements communaux ;
- sécurité publique ;
- transports.

Afin d'augmenter ses moyens de communication, la Municipalité a décidé de créer une page Facebook officielle

« Ville de Payerne ». Cette page met en avant les événements locaux, annonce des infos trafics et transmet tout autre renseignement visant à faciliter le quotidien des habitants et des visiteurs de la Commune. Elle ne remplace cependant pas les avis officiels communiqués via la presse ou le pilier public.

La Municipalité invite la population connectée à visiter ces moyens de communication digitaux.  
CEC



## Nouveau Centre socioculturel

En 2016, avait vu le jour à Payerne un centre socioculturel qui se trouvait à la rue de la Boverie 36. Durant quatre années, des activités, des animations et des rencontres menées par des associations locales et destinées à l'ensemble de la population faisaient vivre le centre socioculturel.

La Commune de Payerne a désormais à disposition un nouvel espace. Un centre socioculturel verra le jour, à la route de Grandcour 65, à Payerne.

Ce centre sera agrémenté d'un espace dédié aux jeunes de Payerne et des activités seront régulièrement proposées.

De plus, celui-ci va permettre à des associations locales d'avoir un lieu pour entreprendre leurs activités.

Pour finir, ce lieu va également offrir des cours à des personnes issues de la migration. Le but : pouvoir pratiquer le français afin de mieux s'intégrer dans la société.

Pour tout renseignement ou partenariat relatif au centre socioculturel, vous pouvez vous adresser à [chau.phan@payerne.ch](mailto:chau.phan@payerne.ch) ou par téléphone au 026 662 65 06. CP



Espace réservé aux jeunes de Payerne

### Plus d'informations...

Service Population

☎ +41 (26) 662 65 06 - Châu Phan  
[chau.phan@payerne.ch](mailto:chau.phan@payerne.ch)

# LES ACTUALITÉS

## Marché hebdomadaire

**Avec l'arrivée des beaux jours, au cœur de la Ville de Payerne, au pied de l'Abbatiale, se trouve le Marché hebdomadaire.**

De plus, une nouvelle maraîchère est venue compléter l'offre pour le marché du jeudi. Vous pourrez rencontrer Madame Etter qui vous proposera des légumes, produits de la ferme, ainsi que des poulets fermiers et une fois par mois de la viande de porc.

Des animations seront proposées lors de ces marchés hebdomadaires, si les restrictions liées à la pandémie le permettent. Ces dernières vont apporter une touche estivale à ce marché et vous permettront d'apprécier encore davantage ce moment loin du stress quotidien.



Légumes ETTER

**Venez, donc, flâner, rencontrer vos amis et/ou les maraîchers, fleuristes et artisans. Profitez de ce moment pour apprécier ce lieu à part, épargné du stress de la vie quotidienne.**

Au plaisir de vous y rencontrer nombreuses et nombreux.

Informations générales :

**Judi :**

*Place du Marché, au pied de l'Abbatiale*

De 07 h 00 à 12 h 00

**Samedi :**

*Place du Marché, au pied de l'Abbatiale*

De 08 h 00 à 13 h 00

## Présentation de deux artisans du marché du samedi

**Alexandre Schaller, fromager à Villarimboud**



« Je fabrique à la laiterie du Gruyère, du Vacherin fribourgeois, de la raclette et de la fondue. Mon produit phare et bien évidemment le Gruyère AOP que je fabrique personnellement ! Le magasin de ma fromagerie à Villarimboud est ouvert tous les jours de 06h30 à 11h30 et de 17h15 à 19h00. »

**Serge Jaquet de Payerne,**



« Nous avons créé l'entreprise Florarom il y a quelques années déjà. Nous proposons des produits artisanaux à base d'huiles essentielles, d'hydrolats et d'huiles végétales. Nous allons bientôt ouvrir une boutique à Ecuwillens, en face de l'aérodrome. L'inauguration se fera le 7 et 8 mai ! Vous pouvez également acheter notre assortiment sur internet: florarom.ch. Nos produits phares sont l'AD Victoriam, qui est un antiviral puissant qui a fait ses preuves et qui peut également être utilisé pour les enfants ainsi que le Muscurelax, un produit anti-inflammatoire musculaire très efficace utilisé par tous les thérapeutes et ostéopathes de la région. »

CP

# LE SONDAGE

## Politique communale en faveur des aînés

### Sondage sur les besoins et attentes des seniors à Payerne



À travers ce sondage, la Commune de Payerne souhaite donner la parole aux seniors payernois. Il s'agit de récolter leurs avis, qu'ils soient positifs ou négatifs, sur ce qui se fait, ainsi que leurs propositions sur ce qui devrait se faire pour que la Ville réponde mieux à leurs besoins et à leurs attentes.

Cette initiative a pour but de rendre une place de choix à nos aînés, d'améliorer leur qualité de vie, leur santé, leur sécurité et de faciliter leur participation aux activités présentes et futures au sein de la Commune.

Recréer des liens, s'engager dans une activité socialement reconnue, participer à la vie de la communauté, tels sont quelques-uns des défis à relever pour nos aînés.

Aussi, dans le cadre de ses compétences, la Ville de Payerne a décidé de renforcer son action afin de la rendre plus lisible, plus attractive et plus participative, et de promouvoir de façon plus offensive une vision positive des aînés.

Les seniors ont le droit de cité, tel est le fondement de Payerne, ses Autorités et son administration.

Pour remplir ce formulaire en ligne, scannez-moi.



#### Ce sondage doit être complété et remis d'ici au 31 mai 2021

via les liens ci-dessous ou par papier au Greffe municipal (formulaire supplémentaire à disposition).

<https://fr.surveymonkey.com/r/payerne>

Pour tout complément, vous pouvez appeler le +41 (26) 662 65 07. En cas de besoin, un rendez-vous pourra être convenu pour remplir le questionnaire.

#### Plus d'informations...

Commune de Payerne, service Population, secteur Animation socioculturelle et Intégration

Dino Belometti

☎ +41 (26) 662 65 07

# LE SONDAGE

## Politique communale en faveur des aînés

### Sondage sur les besoins et attentes des seniors à Payerne

*Le sondage qui suit est destiné aux Payernois de 65 ans et plus.*

\* 1. Êtes-vous ?

- Une femme  
 Un homme

\* 2. Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ?

- 65 à 70 ans  
 71 à 75 ans  
 76 à 80 ans  
 81 à 85 ans  
 86 à 90 ans  
 91 ans et plus

\* 3. Votre logement

- Je suis locataire  
 Je suis propriétaire

\* 4. Avez-vous une activité professionnelle ou faites-vous du bénévolat ?

- J'ai une activité professionnelle à plein temps (+ de 70%)  
 J'ai une activité à taux réduit (entre 10 et 70%)  
 Je suis bénévole  
 Aucun des éléments ci-dessus



# LE SONDAGE

## Politique communale en faveur des aînés

### Sondage sur les besoins et attentes des seniors à Payerne

5. Qu'est-ce qui, pour vous, est le plus important dans les espaces publics ?

	Très important	Important	Pas important
Verdure / arbres	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Bancs	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Éclairage public	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Places de pique-nique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Place de jeux	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Autre (veuillez préciser)

\* 6. Avez-vous un véhicule à disposition ?

Oui

Non

7. Si non, quels sont les points importants, pour vous, dans les transports publics ?

	Très important	Important	Pas important
Des tarifs préférentiels	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Un accès facile (rampe)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Des horaires réguliers	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Des bancs aux arrêts	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Nouvelles dessertes (indiquer sous "autre" lesquelles)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Autre (veuillez préciser)

# LE SONDAGE

## Politique communale en faveur des aînés

### Sondage sur les besoins et attentes des seniors à Payerne

8. Quels sont les points principaux pour un logement ?

	Très important	Important	Pas important
Accessibilité (ascenseur, rez, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Entrée sécurisée	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Proche du centre-ville	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Proximité d'espaces verts	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Proximité des transports publics	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Service médical lié au logement	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Autre (veuillez préciser)

9. Concernant les services de santé et sociaux, quels sont les points les plus importants selon vous ?

	Très important	Important	Pas important
Prestations à domicile (Accompagnement de vie, écoute, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Service de bénévolat (entraide, course, repas, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Accompagnement administratif (finance, paiements impôts, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Autre (veuillez préciser)

## Politique communale en faveur des aînés

### Sondage sur les besoins et attentes des seniors à Payerne

#### 10. Comment améliorer votre participation à la vie communale ?

	Très important	Important	Pas important
Services particuliers lors de fêtes traditionnelles (repas, transport, animation)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Activités et ateliers sur les nouvelles technologies (internet, natel, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Rencontre avec d'autres générations (tables rondes, jeux de cartes, lotos, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mise en place d'un Conseil des aînés	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Autre (veuillez préciser)

#### 11. Quel sont les moyens de communication et d'informations à privilégier pour vous atteindre ?

- Journaux (La Broye, La Liberté et le 24h)
- Journal communal (Trait d'Union)
- Site internet de la Commune
- Réseaux sociaux (Facebook, Instagram)
- Autre (veuillez préciser)

# LE SONDAGE

## Politique communale en faveur des aînés

### Sondage sur les besoins et attentes des seniors à Payerne

#### 12. Propositions et commentaires supplémentaires



## AVIS IMPORTANT

Nous informons les utilisateurs des horodateurs de bien vouloir saisir la plaque d'immatriculation complète avec le sigle du canton devant les chiffres.

Exemple : **VD 000 000**

Le secteur de la Sécurité publique vous remercie d'en prendre bonne note.



# LES ACTUALITÉS

## Gestion des déchets

### Les statistiques 2021

Afin d'endiguer les épiphénomènes de dépose de sacs à ordures ménagères non officiels (sacs noirs), ainsi que la dépose de sacs en dehors des horaires de ramassages, le secteur entretien du domaine public procède à leur ouverture systématique. Les contrevenants sont dénoncés à la sécurité publique, qui les sanctionne, en adéquation avec le règlement communal sur la gestion des déchets.

Vous trouvez ci-dessous une statistique relative aux infractions liées aux sacs à ordures ménagères.

Dénonciations pour :	2018	2019	2020	2021 (2 mois)
Sacs non-conformes, mauvais jour ou abandonnés :	136	183	182	67

Au vu de cette statistique, la Municipalité tient à relever l'excellent travail des différents secteurs communaux et de leurs collaborateurs qui font tout leur possible afin que la Ville de Payerne soit une ville propre et que les règlements à cet effet soient respectés.

Toutes les informations relatives à la déchetterie, aux déchets récoltés, au ramassage des ordures, etc. sont disponibles sur le site internet [www.payerne.ch/dechets](http://www.payerne.ch/dechets).



Selon le genre et la gravité de l'infraction, l'amende va de Fr. 50.— à Fr. 180.—, qui peut être doublée en cas de récidive. Toute amende non payée est poursuivie d'office.

« Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants ». Antoine de Saint Exupéry

FM

## Concours photos

Afin que la population puisse participer à l'élaboration de son journal, l'équipe de la rédaction organise un concours photos avec le thème

### Payerne vu d'un autre œil !

Les conditions sont les suivantes :

- une correspondance avec le thème ;
- une photo par personne ;

- un titre/nom par photo ;
- un format « portrait » ;
- aucun visage reconnaissable.



**Délai de réception : 15 mai 2021**

**A envoyer à : [commune@payerne.ch](mailto:commune@payerne.ch)**

Si votre réalisation est choisie par l'équipe de rédaction, elle fera la couverture d'une prochaine édition du Trait d'Union. De plus, vous donnez les droits d'image à la Commune de Payerne afin de pouvoir l'utiliser pour d'autres publications (site internet, Facebook, etc.).

Nous nous réjouissons de découvrir votre cliché et vous souhaitons d'ores et déjà bonne chance pour ce concours. CEC

## AVIVO

### L'AVIVO envoie 50'000 masques à ses membres

#### La solidarité n'est pas un vain mot !

A fin janvier, l'AVIVO, organisation de défense et de détente des aînés, a procédé à l'envoi de plus de 50'000 masques chirurgicaux et 5'000 romans policiers bien de chez nous à tous ses membres habitant dans le canton de Vaud.

Cette opération a été possible grâce à l'appui conséquent de la fondation Juchum et de la maison d'édition RomPol toutes deux domiciliées à Lausanne. Le travail important de mise sous pli a été possible grâce à

quelques bénévoles dévoués (huit demi-journées de mise sous pli).

Cette action solidaire de l'AVIVO au niveau cantonal vient à point nommé. Les réactions de centaines de bénéficiaires sont enthousiastes.

La région de la Broye vaudoise n'a pour l'instant plus de section locale AVIVO, alors que quelques membres y habitent. Devenez donc membre de l'AVIVO. Toutes les informations se trouvent sur le site [avivo-vaud.ch](http://avivo-vaud.ch). Dès qu'un nombre suffisant de personnes se sera annoncé, une section sera relancée et sera dotée d'un fond de démarrage. Les activités à développer sont

l'organisation de rencontres, de diverses activités (jeux de cartes, scrabble, boules, randonnées et sorties) et bien sûr l'aide à la déclaration d'impôts et l'aide face aux difficultés à résoudre pour les aînés (avec des spécialistes formés).

Des permanences « impôts » auront lieu à la Halle des Fêtes à Payerne les mercredis 5, 12 et 26 mai de 08 h 00 à 17 h 00.

Tout renseignement supplémentaire auprès de Madame Romina Seminario 079/554.21.93 (pour les impôts) et Monsieur Raymond Durussel 079/312.77.37 (pour l'AVIVO en général)

# LES ACTUALITÉS

## ABSMAD



ASSOCIATION BROYARDE POUR LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET LE MAINTIEN À DOMICILE  
DIRECTION ET CENTRES MÉDICO-SOCIAUX D'AVENCHES, MOUDON ET PAYERNE

### L'ABSMAD C'EST...

Plus de 300 collaborateurs répartis dans plusieurs équipes composées d'infirmiers, infirmiers assistants, assistants en soins et santé communautaire (ASSC), spécialistes, ergothérapeutes, assistants sociaux, diététiciennes, auxiliaires de santé, auxiliaires au ménage, aides-soignants, aides familiales, livreurs de repas et personnel administratif et encadrement

DIRECTION	AVENCHES	MOUDON	PAYERNE
Rue de Savoie 1	Place de la Gare 10	Av. de Cerjat 6	Grand-Rue 19
026 / 662 41 71	026 / 676 90 00	021 / 905 95 95	026 / 662 41 41
<a href="mailto:direction.absmad@avasad.ch">direction.absmad@avasad.ch</a>	<a href="mailto:cms.avanches@avasad.ch">cms.avanches@avasad.ch</a>	<a href="mailto:cms.moudon@avasad.ch">cms.moudon@avasad.ch</a>	<a href="mailto:cms.payerne@avasad.ch">cms.payerne@avasad.ch</a>
<a href="http://www.absmad.ch">www.absmad.ch</a>			

### NOTRE MISSION

Nous aidons la population de la Broye vaudoise à :

- ✚ Rester à domicile malgré les problèmes de santé en conservant la meilleure indépendance possible dans le respect de l'autonomie
- ✚ Retourner à domicile dans de bonnes conditions après une hospitalisation
- ✚ A prendre soin des nouveau-nés ou jeunes enfants

### POUR QUI ?

L'aide et soins à domicile s'adresse aux personnes de tous âges dépendantes, momentanément ou durablement malades ou en situation de handicap, ainsi qu'à leurs proches. Elle s'adresse aussi aux familles avec des nouveau-nés ou de jeunes enfants.

Pour obtenir les prestations d'aide et de soins à domicile, il est indispensable d'avoir un médecin traitant.

### NOS PRESTATIONS

Les soins

- Soins d'hygiène et de confort
- Soins infirmiers
- Ergothérapie
- Conseils nutritionnels

L'aide à la vie quotidienne

- L'entretien du ménage
- Les repas à domicile
- L'aide à la famille

Le conseil social

La sécurité à domicile

Les moyens auxiliaires

La mobilité et les transports (TMR)

Les consultations Petite Enfance

La prévention

Les Proches Aidants



*Certaines prestations d'aide et de soins à domicile sont remboursées par les assurances maladie et/ou financées par des subventions des pouvoirs publics. Les prestations non remboursées, ainsi que la part non-subventionnée sont à la charge de la clientèle*

# LES ACTUALITÉS

## Payerne Morning run Course matinale à travers Payerne

Après deux éditions à succès fin 2020 et avoir été arrêtées par la situation sanitaire, les courses matinales reprennent ce printemps. Il s'agit de faire du sport de bon matin suivi d'un petit-déjeuner. Nous vous donnons rendez-vous chaque premier vendredi du mois, dès le mois de mai, à 06 h 00, au Stade municipal, pour 45 minutes de marche ou de course sous la conduite d'un meneur, suivies d'un petit-déjeuner équilibré et local.

Vous aurez le choix entre cinq groupes qui

s'intitulent « marche calme et adaptée aux personnes à mobilité réduite », « marche nordic walking », « course à pied 6-7 km/h », « course à pied 8-9 km/h » ou « course à pied 10-11 km/h ». Le tout pour la modique somme de Fr. 5.-, le reste étant subventionné par la Commune.

Informations et inscriptions sur le site internet de la Commune de Payerne, sur la page Facebook « Payerne Morning Run » ou par mail à [pmr@payerne.ch](mailto:pmr@payerne.ch). JM



## Activités Jeunesse

Dans le cadre des missions du secteur Animation socioculturelle, des activités en salle de sport ont eu lieu durant la période froide pour les jeunes de 10 à 15 ans et pour les jeunes de 16 à 25 ans.

Pour les jeunes de 16 à 25 ans, ils ont pu participer qu'à 3 séances puisque la pandémie liée au Covid nous a restreint dans la prise en charge de ces derniers.



C'est ainsi que les activités en salle de sport ont été offertes qu'aux jeunes de 10 à 16 ans. Mais ce n'est pas moins de 32 jeunes qui sont venus aux dix séances. Ces dernières ont permis aux jeunes de se rencontrer, de participer à des activités ludiques et attrayantes.

En outre, des activités dédiées exclusivement aux filles ont été proposées. Celles-ci ont rencontré un certain succès

## Sport Week-end – Bilan

puisque les jeunes filles sont revenues découvrir les autres activités comme le yoga, la zumba, le volley et le self-défense et qu'elles ont pu partager un moment convivial.

Au terme de cette saison de Sport Week-end, nous pouvons mettre en avant que les jeunes ont besoin de pratiquer une activité physique et de se rencontrer et ceci malgré la pandémie. C'est pourquoi, nous donnons rendez-vous aux jeunes en septembre pour la reprise de Sport Week-end.

DB

## Les Cluds

**Annulés l'an passé à cause de la situation sanitaire, les camps de vacances aux Cluds devraient revoir le jour en 2021.**



## Colonie des Cluds

Le Comité de l'Association met tout en œuvre pour pouvoir organiser et permettre aux enfants de Payerne et environs, âgés de 6 à 11 ans, de se retrouver dans un endroit idéal, loin du bruit et de la circulation, à 1'200 m d'altitude, et ceci à des prix abordables. Ils bénéficieront ainsi d'un changement d'air et de loisirs éducatifs sous la surveillance d'une équipe de moniteurs motivés.

Les directives en vigueur ne permettent toutefois d'accueillir que 20 enfants par session. Le Comité espère une évolution positive des règles et d'augmenter le nombre à 30. Les enfants de plus de 12 ans révolus ne seront pas acceptés cette année. De plus, afin de permettre une désinfection efficace des locaux, seuls deux camps auront lieu. Le premier, d'une durée de 10 jours, aura lieu du 5 au 14 juillet et le deuxième, d'une semaine, du 18 au 24 juillet.

Les informations pour les inscriptions seront données durant le mois d'avril sur notre nouveau site internet [www.colonie-cluds.ch](http://www.colonie-cluds.ch) ou sur la page Facebook de l'Association « Colonie de vacances payernoise – Les Cluds ». JM

# LES INFORMATIONS OFFICIELLES

## Travaux relatifs à l'extension du GYB

### Rue de la Vignette, passage de la Blancherie et rue du Favez



#### Les travaux d'agrandissement du Gymnase Intercantonal de la Broye sont en cours de réalisation.

Avec la nouvelle entrée du GYB côté rue de la Vignette, ce cheminement connaîtra une forte augmentation des circulations piétonnes, deux-roues et voitures. Un bureau d'ingénieurs spécialisés a été mandaté pour améliorer les infrastructures communales de mobilité, entre la gare CFF et le passage de la Blancherie. Nous vous présentons ci-après le descriptif des travaux, ainsi que les extraits de plans du projet, vous permettant de prendre connaissance des travaux et des éventuelles implications concernant les utilisateurs de ces rues (principalement l'accès sur la rue de la Vignette). Les travaux pourraient débuter en mai prochain, pour une durée de 5 mois environ. La circulation devrait être maintenue sur une demi-voie.

#### Secteur 1 :

A) rue de la Vignette : création de deux arrêts de bus, avec abribus, au niveau du carrefour de la Blancherie ;

B) passage de la Blancherie : réaménagement de la chaussée (élargissement), entre la rue de la Vignette et l'accès au parking sud de l'extension du GYB ;

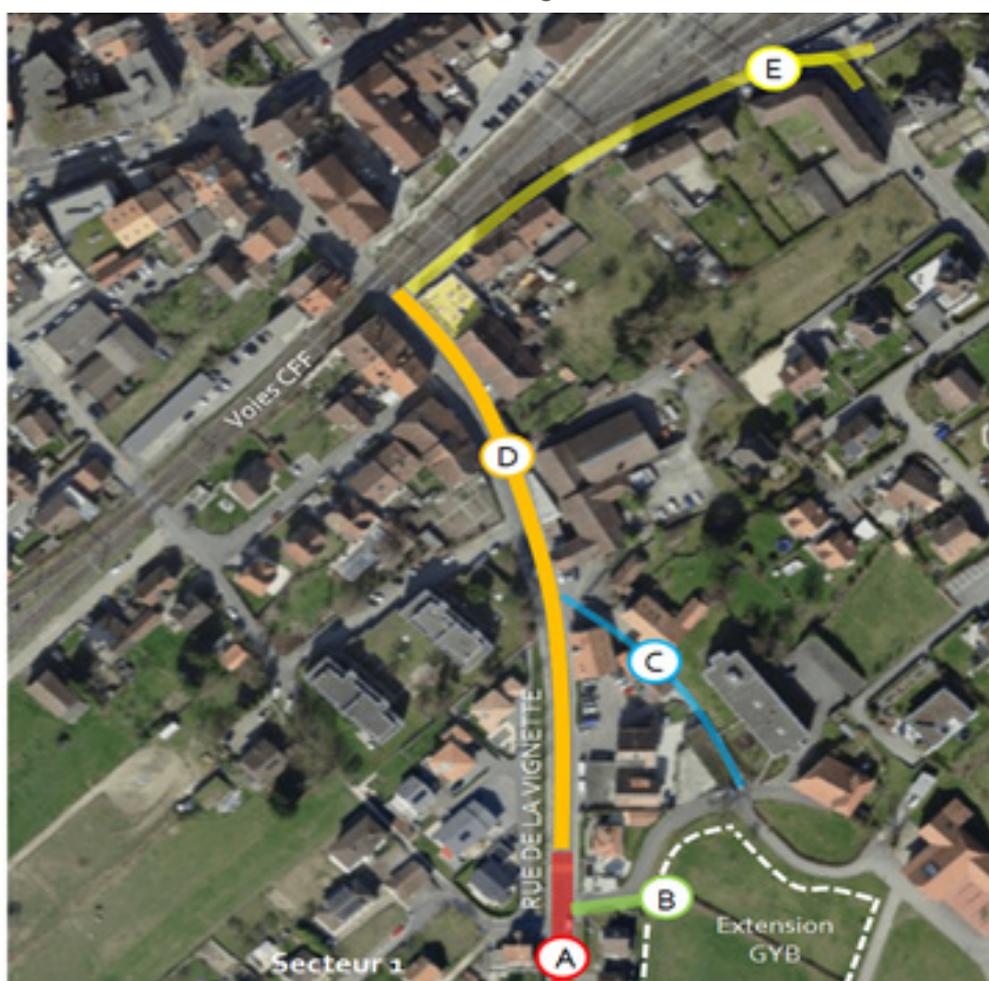
C) passage de la Blancherie, secteur escaliers : petits travaux ponctuels de remise en état, sur le domaine public ;

D) rue de la Vignette, (carrefour Blancherie - rue du Favez) : élargissement du trottoir (environ 3 mètres), rétrécissement de la chaussée à 6 mètres et maintien de la bande cyclable à la montée ;

E) rue du Favez : remplacement éventuel du revêtement bitumineux.

#### Secteur 2 :

Ce secteur, allant jusqu'à la sortie de la Ville côté Simondan, sera réalisé ultérieurement, nécessitant le remplacement de certaines infrastructures souterraines, ainsi que la reprise intégrale de deux carrefours. L'étude est en cours. Le concept de mobilité sera intégralement maintenu. AH



# LES INFORMATIONS OFFICIELLES

## Futurs travaux à l'Avenue Général Jomini et route de Grandcour

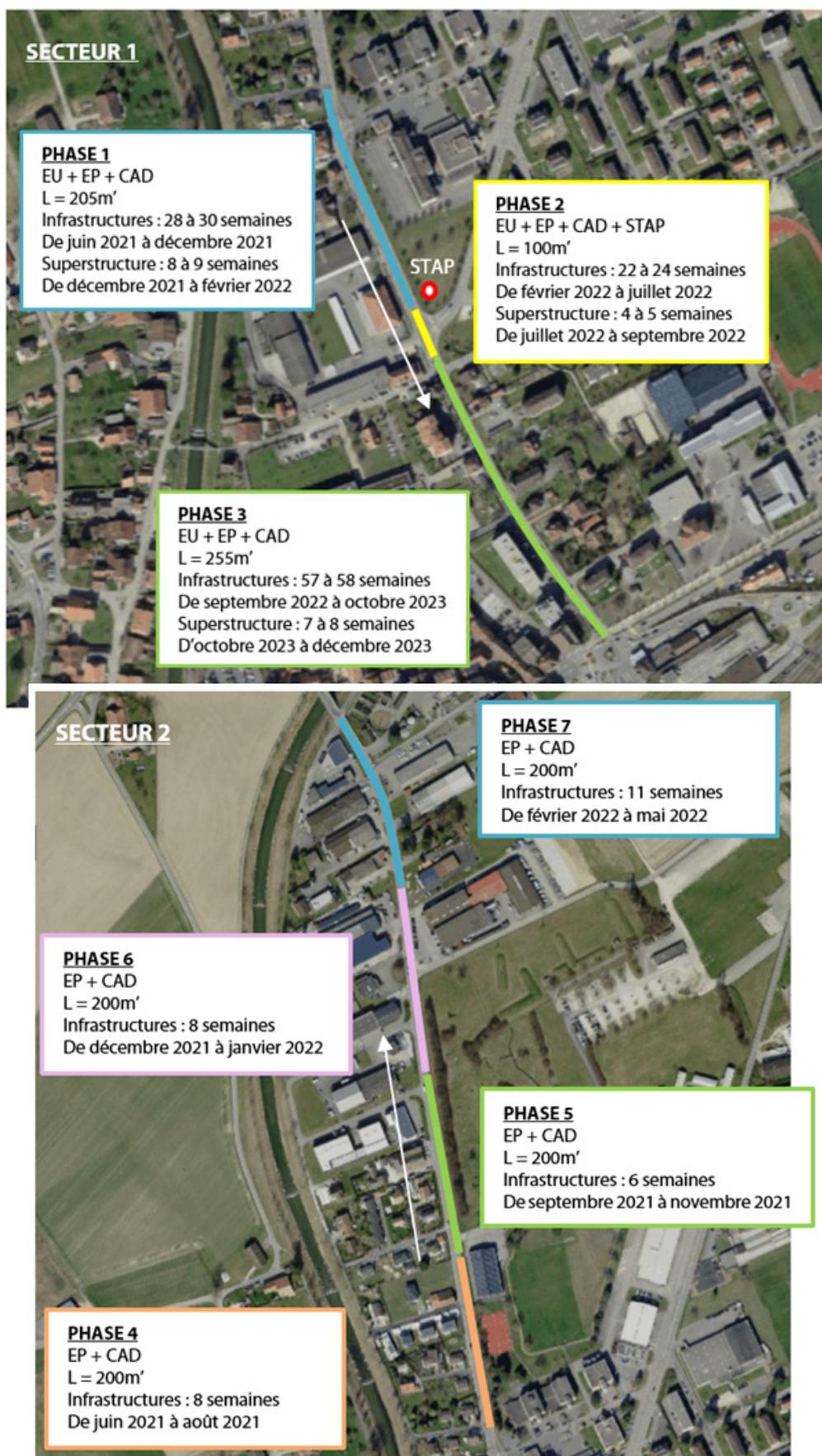
Dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle station d'épuration (STEP) intercantonale à Payerne, regroupant 17 communes vaudoises et fribourgeoises, la Municipalité a lancé de son côté un projet visant, d'une part, à mettre en séparatif son réseau d'assainissement des eaux, et d'autre part à remplacer le réseau d'adduction d'eau potable ainsi que les divers services (téléphone, télévision, électricité, etc.). Un réseau de distribution de chaleur (CAD) est également à l'étude.

Le financement de la part communale de cette nouvelle STEP intercantonale dépendant partiellement de la quantité d'eau claire qui y sera déversée, il est important de pouvoir réaliser les travaux précités avant sa mise en service, prévue pour fin 2025. La réalisation des travaux d'infrastructures communales est prévue dès le milieu de cette année, en deux étapes, et devrait se terminer à fin 2023. Nous vous transmettons ci-après le descriptif et le phasage des travaux, ainsi que la planification prévue. Cela vous permettra de prendre connaissance des travaux et des éventuelles implications (accès sur la route de Grandcour et l'avenue Général Jomini, mise en séparatif, etc.).

Les travaux sont prévus en 7 phases, composant deux secteurs distincts. Le secteur 1 va de la rue des Mouettes jusqu'au giratoire de la place Général Guisan. Il se compose de 3 phases (étapes), pour une longueur totale de 560 m.

Les infrastructures qui seront réalisées sont : collecteurs eaux usées (aval vers amont) et STAP, conduite d'eau potable, services divers, réseau chauffage à distance CAD (encore à confirmer).

Le secteur 2 va de la rue des Mouettes jusqu'au pont sur la Broye (STEP). Il se compose de 4 phases, pour une longueur totale de 800 m. Les infrastructures qui seront réalisées sont : conduite eau potable, services divers, réseau chauffage à distance CAD (encore à confirmer).



# LES INFORMATIONS OFFICIELLES

## Travaux, méthodes d'élagage

**Chacun pense connaître suffisamment les arbres et applique un mode de taille souvent plus nuisible à l'arbre que si rien n'avait été fait.**

**Ces dernières années, les soins aux arbres ont beaucoup évolué et certaines méthodes doivent être abandonnées.**

**Nous souhaitons vous rendre attentifs aux différentes possibilités (modes de taille) possible, en les définissant brièvement.**

**Tailles d'entretien souhaitables :**

- la taille sanitaire consiste simplement à supprimer les branches sèches ;
- la taille d'allègement (ou sélective, ou d'éclaircie) consiste à doubler le branchage ; il s'agit d'agir simplement sur la densité du branchage et sur la transparence de la couronne. Le volume occupé par l'arbre ne change pas et, sur les vieux sujets, le 25% maximum du branchage devrait être enlevé ;
- la remontée de la couronne consiste à éliminer quelques branches basses ;
- la taille de diminution (ou de réduction) consiste à raccourcir tout ou partie du branchage secondaire et des brindilles. La taille de diminution peut être partielle lorsqu'il s'agit de diminuer un porte-à-faux, ou corriger des problèmes de stabilité ;

- la taille d'excitation est destinée à provoquer une réaction de croissance positive. Cette intervention doit respecter le caractère de l'essence et du sujet considéré. L'arbre conserve une apparence esthétique ;
- la taille de cohabitation est employée sur un groupe d'arbres pour compenser les écarts de croissance des différents sujets constituant un bosquet.



Exemple d'arbre bien taillé

**Tailles non souhaitables :**

Ci-après sont énumérées des méthodes qui sont encore malheureusement appliquées, souvent par manque de compétences ou de moyens et qui doivent être abandonnées (ou uniquement appliquées aux cas qui s'apparentent au pré-abattage). Les personnes qui les pratiquent encore condamnent irrémédiablement les arbres ainsi « taillés » à relativement court terme. En pratiquant des grosses coupes, on induit

## Un arbre ça se soigne !

souvent des foyers de pourriture irréversibles, ce qui provoque un affaiblissement rapide de la stabilité.

Pour se faire une idée, le diamètre d'une coupe ne devrait pas excéder 8 cm.

Citons les ravalements (taille de toute la couronne sur les charpentières), les tailles de restauration (reprise complète au niveau des sous-charpentières), les étêtages (suppression du sommet de la couronne, malheureusement fréquente pour les droits de vue ou les mises en lumière).

Parfois un abattage est préférable avec un remplacement par une essence adaptée aux conditions, plutôt que d'entreprendre des travaux qui ressemblent plus à un sabotage, vu les contraintes et les exigences de départ. Les changements de modes sont aussi nuisibles. Par exemple, un arbre taillé en tête de chat (platanes d'avenues et quais) ne doit pas être réhabilité en arbre à port naturel car sa stabilité serait mauvaise (l'inverse est aussi peu adapté).

*Nous vous rappelons aussi que selon l'article 7 du règlement de classement communal des arbres, en cours d'approbation au Canton, tout élagage ou écimage inconsidéré et non exécuté dans les règles de l'art est assimilé à un abattage effectué sans autorisation. Celui qui contrevient à ce règlement est passible d'une amende en application de l'article 92 de la LPNMS.*

AH



# LES ACTUALITÉS

## Permanence Jeunes CSP Vaud Une permanence pour les jeunes et les personnes en formation à Payerne

**Une nouvelle permanence de soutien social et juridique, gratuite et sans rendez-vous, est accessible aux jeunes de 16 à 25 ans, et à toute personne en formation (quel que soit son âge) à Payerne.**

La permanence est assurée par Jet Service (le Service social Jeunes du CSP Vaud), et rendue possible grâce au soutien du Canton de Vaud. Elle est accessible un mercredi sur deux, de 16 h 00 à 19 h 00, sans rendez-vous.

Les consultations sont données en tandem par une juriste et une travailleuse sociale. Elles répondent aux questions dans des domaines variés tels que bourses d'études, devoir d'entretien, problèmes financiers, difficultés familiales, questions de droit (travail, famille, pénal, etc.) et des assurances sociales.

Les expériences faites par Jet Service à Lausanne depuis 1998 montrent que les consultations en tandem, avec une composante à la fois sociale et juridique, offrent un accès optimal à l'information et permettent d'apporter des réponses à des situations parfois complexes. Elles visent à éviter les ruptures de formation, la désinsertion et la marginalisation des jeunes, ainsi qu'à favoriser l'accès à la formation pour tout le monde.

**Permanence sociale et juridique Jet Service**

### Quand et où ?

**De 16 h 00 à 19 h 00 un mercredi sur deux, dates sur <https://csp.ch/jetservice>**

**Pôle social du CSP Vaud  
Rue des Terreaux 10  
1530 Payerne**

**Un exemple : Où David doit-il déposer sa demande de bourse ?**

*David a entrepris un Bachelor dans une école d'ingénieurs en septembre 2019. Ses parents sont divorcés, et il a vécu avec sa mère et ses soeurs jusqu'à sa majorité. En août 2016, alors qu'il a 19 ans, il s'installe chez son père dans le canton de Vaud, avec deux de ses soeurs. Les parents ont signé une convention qui précise que, dès août 2016, c'est le père qui prendra à sa charge l'entier des frais d'entretien inhérents à ses trois enfants. Ses soeurs sont également en formation, et David dépose une demande de bourse d'études. Sa mère habite en Valais et avait obtenu sa garde au moment du divorce. Il contacte donc l'Office des bourses valaisan. Ce dernier lui rétorque que c'est son canton de domicile qui est compétent pour octroyer une éventuelle allocation de formation.*

*David dépose donc une demande de bourse auprès de l'Office vaudois. Il obtient un refus fin janvier 2020, au motif que c'est le canton de domicile de sa mère, donc le Valais, qui est compétent pour l'octroi d'une bourse. L'Office vaudois considère en effet que, lorsque les parents sont divorcés, le domicile déterminant est celui du parent qui exerce principalement la garde du requérant ou de celui qui l'a exercée en dernier. David s'estime victime d'une injustice, car il vit aujourd'hui dans le canton de Vaud avec son père, et l'Office des bourses du Valais lui a dit d'y déposer sa demande. Il rédige donc une réclamation. Le refus est confirmé fin juillet 2020, soit après cinq mois d'attente. David arrive, découragé et inquiet, à la permanence de Jet Service à Payerne en septembre 2020. Il va commencer sa deuxième année de Bachelor et ne sait toujours pas à quel canton il doit adresser sa demande. Après avoir écouté le jeune et analysé la situation, le tandem de Jet Service lui propose de l'aider à motiver un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal, en invoquant un article de loi qui affirme que, si les parents élisent domicile dans des cantons différents après la majorité, le domicile déterminant est bien celui du parent chez lequel il réside principalement.*



Image d'illustration

Depuis toujours, le CSP Vaud a porté le souci de favoriser l'accessibilité à ses prestations sociales en les rapprochant des différents lieux de vie dans le canton.

Une manière non seulement de réduire les inégalités d'accès, mais aussi de mieux comprendre les réalités locales vécues par les bénéficiaires. Cette proximité permet également de nourrir les collaborations avec les partenaires institutionnels et associatifs présents dans les régions.

Renseignements :  
Tél. : 021 560 60 30  
E-mail : [jet.service@csp-vd.ch](mailto:jet.service@csp-vd.ch)

# LA DER

## Red Pigs Festival

25 et 26 juin 2021

Le Comité va tout mettre en œuvre pour adapter son offre culturelle aux conditions sanitaires du moment. Cette version « allégée » de la 13<sup>e</sup> édition pourrait rejoindre la Place du Marché fraîchement réaménagée avec notre magnifique Abbatale en fond d'écran.

« No culture, No future » c'est avec ce slogan des travailleurs euses de la culture que le Comité est plus motivé que jamais à innover et ainsi transformer notre manière de faire vivre la musique.

En espérant que le prochain bulletin météorologique de « l'air Covid » laisse la possibilité de s'exprimer, le Comité vous dit :

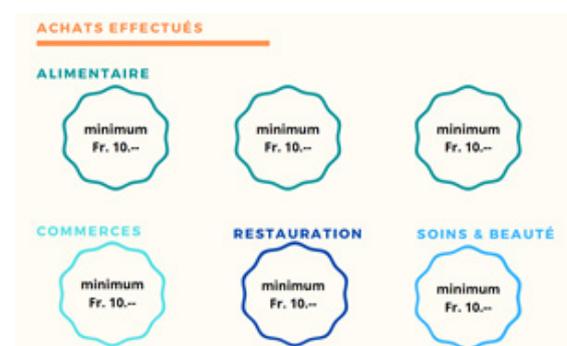


A bientôt !  
Le Comité

## Soutien aux commerçants et à la population

Sensible à la situation sanitaire et économique liée à la Covid-19, la Municipalité a décidé de soutenir l'ensemble de la population payernoise.

Le système de carte de fidélité « SIC luceat lux » transmise dans la précédente édition du Trait d'Union de décembre 2020 n'a pas obtenu le succès escompté, en raison de la pandémie et la fermeture imposée des établissements publics et commerces de seconde nécessité, quelques jours après le début de cette action. En effet, seule une vingtaine de formulaires a été retournée. C'est pourquoi cette action prendra fin au 30 avril 2021. Les personnes qui souhaitent encore en bénéficier sont priées de se présenter avec les documents nécessaires au Greffe municipal (formulaire et tickets de caisse) en respectant ce délai.



## Nouvelle action !

Dans le cadre de l'utilisation du Fonds de solidarité Covid-19, la Municipalité a décidé de collaborer avec la Société Industrielle et Commerciale de Payerne et environs (SIC) en soutenant la mise en place d'une plateforme Kariyon pour la vente de bons cadeaux auprès de tous les établissements et commerces de Payerne, déjà membres ou nouveaux membres de la SIC.

A cet effet, la plateforme Kariyon d'origine fribourgeoise sera mise en ligne le 1<sup>er</sup> avril 2021 pour cette nouvelle action payernoise.

[www.kariyon.ch](http://www.kariyon.ch)

Vous, consommateur, achetez un bon cadeau de la valeur de votre choix, mais vous payez 20 % de moins. Ces 20% sont compensés par la participation financière communale.

En respectant le règlement lié au Fonds de solidarité Covid-19, un montant de Fr. 40'000.— est dédié à cette action qui restera en vigueur jusqu'à épuisement de ce soutien financier.

Nous vous remercions d'avance de votre participation locale et solidaire.

CEC

# Passeport Vacances de Payerne et environs

## En 2021, le Passeport Vacances revient !

Nouveau logo, activités fun et une surprise pour chaque enfant !



Notez bien les dates des activités :

du 12 au 17 juillet

et

du 2 au 7 août 2021

Pour les inscriptions et le paiement, rendez-vous en ligne du 19 avril au 9 mai 2021 sur le site du passeport

[www.passvacpayerne.ch](http://www.passvacpayerne.ch)

Remise des Passeports définitifs le :

**Mercredi 9 juin 2021 de 18h à 19h30** à la salle de paroisse de l'église catholique de Payerne, rue de Guillermaux 17 (seconde présence le vendredi 11 juin 2021 de 10h à 11h au même endroit).

Toute l'équipe sera à votre disposition pour les questions ou remarques au 079/254.86.04 ou par e-mail ([info@passvacpayerne.ch](mailto:info@passvacpayerne.ch)) dès le 19 avril.

Le Comité se réjouit de partager ces deux semaines avec vos enfants.

Le Comité

## Rédaction

**Editeur :**  
Municipalité de Payerne

**Responsable rédactionnel :**  
Mme Cynthia Maillat

**Contact :**  
e-mail : [tdu@payerne.ch](mailto:tdu@payerne.ch)  
Tél : +41 (26) 662 66 26

**Équipe de rédaction :**  
A. Hochuli, rédactrice  
C. Combremont, rédactrice  
J. Mora, rédacteur  
E. Noverraz, rédacteur  
C. Besson, mise en page  
F. Leuthold, impression

**Parution :**  
4 fois par année